



# 3<sup>e</sup> COLLOQUE INTERNATIONAL DE L'ACTUARIAT FRANCOPHONE

**MARDI 12 SEPTEMBRE**  
**L'ACTUAIRE FACE À L'ABSENCE DE DONNÉES**



International Actuarial Association  
Association Actuarielle Internationale



Construisons l'avenir!  
Let's build the future!  
Zukunft machen!



Institut des Actuairens en Belgique  
Institut van de Actuarissen in België  
Institute of Actuaries in Belgium



Maison des Actuairens  
du Cameroun



Institut  
canadien  
des actuairens

Canadian  
Institute  
of Actuaries



Institut des  
**ACTUAIRENS**



LEBANESE  
ASSOCIATION  
OF ACTUARIES  
الجمعية اللبنانية لأكتواريين



INSTITUT LUXEMBOURGEOIS DES ACTUAIRENS



Association  
Marocaine  
des Actuairens



INAS  
Institut National  
des Actuairens  
au Sénégal



SAV  
ASA  
ASA  
Schweizerische  
Aktuarvereinigung  
Association Suisse  
des Actuairens  
Associazione Svizzera  
degli Attuari



Association Tunisienne des Actuairens



# L'ACTUAIRE FACE À L'ABSENCE DE DONNÉES

**Pierre-Nicolas Dahm**

*Chief Actuary chez Generali Luxembourg*

*Porteur de la fonction clé Actuariat chez Generali Luxembourg*

# PLAN DE LA PRÉSENTATION

- L'absence de données ou l'angoisse de la page blanche
- Application aux reporting réglementaires
- Cas pratique : calcul de SCR

## L'ABSENCE DE DONNÉES OU L'ANGOISSE DE LA PAGE BLANCHE

- Un parallèle entre le métier d'écrivain et le métier d'actuaire peut être effectué quant aux sujets de l'absence de données
- En effet, dans les deux cas, quelle histoire peut-on raconter si les données viennent à manquer?
- Ce paradigme peut se retrouver dans deux contextes :
  - Un environnement sans contrainte (p.ex. hypothèse pour le lancement d'un nouveau produit)
  - Un environnement sous contrainte (p.ex. reporting réglementaire)

## MISE EN PRATIQUE AU NIVEAU DES REPORTING RÉGLEMENTAIRES (1/2)

- L'ensemble des compagnies d'assurance et de réassurance est soumis à un panel de reportings réglementaires qui est en constante évolution
- Parmi les principaux reportings à réaliser par ces acteurs citons d'une part les reporting quantitatifs (QRT) ainsi que les reportings liés aux investissements ESG
- Pour chacun de ces types de reporting, les entreprises d'assurance et de réassurance peuvent être confrontées aux problèmes suivants :
  - Accès aux données relatives aux actifs
  - En cas de disponibilité des données : fiabilité de ces dernières

## MISE EN PRATIQUE AU NIVEAU DES REPORTING RÉGLEMENTAIRES (2/2)

- L'accès aux données des actifs, et en particulier la fiabilité de ces dernières lorsqu'elles sont disponibles, peut être un enjeu stratégique pour les compagnies
- En effet, dans un contexte réglementaire prônant davantage de transparence pour le client, la production d'indicateurs financiers et de documentation précontractuelle repose principalement sur l'utilisation de données fiables
- En particulier, pour les critères de durabilité, la nouvelle taxonomie des QRT entrant en application d'ici fin 2023 requiert des assureurs et des réassureurs de fournir un ensemble d'information concernant leur exposition à ce type d'actifs.

## CAS PRATIQUE : CALCUL DE SCR (1/2)

- Prenons l'exemple d'une compagnie dont le total d'actifs sous gestion est de 2mld€ constitués à 100% de supports en unités de comptes (multiplicité de fonds et de gestionnaire d'actifs)
  - Pour les besoins de reporting QRT, cette compagnie doit être en mesure de fournir une transposition des fonds qu'elle possède en portefeuille. Supposons qu'elle soit en mesure de fournir cette information pour 80% de son total d'actifs
  - La compagnie doit également déterminer ses besoins en capitaux de solvabilité (SCR) pour le module risque de marché. Afin d'obtenir une valorisation précise, la Compagnie décide d'utiliser l'information disponible via la transposition.
- ⇒ **Comment la compagnie va-t-elle appréhender les 20% d'actifs non transposés?**

## CAS PRATIQUE : CALCUL DE SCR (2/2)

- Trois méthodes s'offrent à elle :
  - Approche conservatrice : considérer les actifs non transparisés comme étant des actions (plus pénalisant niveau choc marché)
  - Approche intermédiaire : attribuer chaque actif à une macro-catégorie en fonction du type de fonds (p.ex : fonds obligataire => allouer à la catégorie Corporate Bonds)
  - Approche proportionnelle : considérer que les 20% d'actifs possèdent la même ventilation que les 80% déjà transparisés